



**Direction Générale des
Services**

Direction du Développement Territorial

DDT-Service des Contrats

Affaire suivie par : A. Evain
Poste:

2012-CG-6-3477

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 23 mars 2012

CONTRATS RURAUX DE LA CELLE-LES-BORDES ET SONCHAMP

Politique sectorielle :	Aménagement et Environnement
Secteur d'intervention :	Équipement rural
Programme :	contrats ruraux

Données financières	AP 2012	CP 2012
Montant actualisé	1 800 000	0
Montant déjà engagé	0	0
Montant disponible	1 800 000	0
Montant réservé pour ce rapport	234 500	0

Répartition prévisionnelle par année	Montant pluriannuel	2012	2013	2014	2015	2016
Répartition de l'AP du présent rapport (échancier prévisionnel de versement)	234 500	-	115 675	68 075	38 500	12 250

Les contrats ruraux concourent à développer l'offre d'équipements et de services et à valoriser le cadre de vie au travers d'actions sur les espaces publics, l'environnement et le patrimoine. Ils peuvent être mis en œuvre sur le territoire rural du département, soit 157 communes.

Les communes de LA CELLE-LES-BORDES et SONCHAMP ont sollicité le Conseil Général pour signer un contrat rural. Ces contrats représentent respectivement 105 000 € et 129 500 € de subvention par collectivité.

Les contrats ruraux permettent aux collectivités de moins de 2 000 habitants, avec l'aide du Département et de la Région, de réaliser des travaux de construction, de restauration ou d'aménagement nécessaires à la vie locale et à la conservation du patrimoine.

Le règlement des contrats ruraux en vigueur, adopté par la délibération du Conseil Général en date du 24 octobre 2003, précise les modalités de prise en compte des investissements liés aux thèmes d'intervention énumérés ci-dessus.

Ce règlement fixe le montant de la dépense subventionnable hors taxes par contrat à :

- 300 000 euros pour les communes de moins de 1 000 habitants,
- 370 000 euros pour les communes entre 1 000 et 2 000 habitants,
- 762 245 euros pour les structures intercommunales de moins de 2 000 habitants.

Avec un taux de 35 % la subvention départementale s'élève donc au maximum à 105 000 euros pour les communes de moins de 1000 habitants, à 129 500 euros pour les communes entre 1000 et 2000 habitants et à 266 786 euros pour les structures intercommunales de moins de 2000 habitants.

La procédure d'obtention d'un contrat, qui est menée conjointement avec la Région Ile-de-France, s'effectue par l'adoption du dossier par le Conseil Général puis par la Commission Permanente du Conseil Régional et la signature du contrat.

La durée du contrat est de cinq ans maximum, à l'issue desquels un nouveau contrat peut être engagé. Le présent rapport a pour objet de proposer l'adoption des dossiers de contrats suivants :

	Equipements sociaux	Equipements scolaires	Equipements sportifs et socio-éducatifs	Equipements culturels	Aménagement d'espaces et autres équipements
Contrat rural de LA CELLE-LES-BORDES			X	X	X
Contrat rural de SONCHAMP			X		X

Ces contrats sont décrits dans les fiches de synthèse ci-jointes.

LA CELLE-LES-BORDES

Arrondissement de RAMBOUILLET
Canton de SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES

958 habitants
(RP 2009 population totale)

Présentation de la collectivité et de son environnement

Superficie du territoire : 4 649 hectares.

Localisation de la collectivité : La commune de la Celle-les-Bordes est située dans la partie sud du département, à 11 km au nord-ouest de Saint-Arnoult-en-Yvelines et à 12 km à l'est de Rambouillet. Elle est reliée à la commune voisine de Bullion par la RD 61, qui permet de rejoindre vers le nord-ouest Le Perray-en-Yvelines. Elle est également desservie par la RD72 reliant Cernay-la-Ville à Clairefontaine-en-Yvelines. La gare la plus proche est celle de Rambouillet.

SDADEY : La commune se situe à proximité du pôle structurant de Rambouillet.

EPCI : La commune n'est membre d'aucun EPCI à fiscalité propre mais intégrera la Communauté de Communes de Plaines et Forêts d'Yveline le 1^{er} juillet 2012. Cet EPCI a vocation, d'après le Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale (SDCI) arrêté par le Préfet le 19 décembre 2011, à fusionner avec la Communauté de communes des Etangs.

La commune est membre du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse.

Evolution de la population 1999-2009 : + 12,7 % (pop. RGP 99 : 850 habitants)

Solde migratoire 1999-2008 : + 6%.

Evolution de l'offre de logement : rythme annuel moyen de construction 2000-2004 : 3 logements.

EPFY : La commune n'a signé aucune convention foncière.

Perspectives de développement de la collectivité

Les documents d'urbanisme de la Celle-les-Bordes traduisent le souhait de préservation de la qualité de vie du village et de son environnement, notamment par la recherche de protection des zones naturelles. Le POS initial, approuvé le 28 novembre 1976 a été modifié en 1995 et 2003. Il a été révisé en 1990 et partiellement en 2001 avec pour principaux objectifs de réduire les possibilités de construction et prendre en compte les dispositions de la charte du PNR concernant les espaces naturels. Enfin, le document a été mis à jour en 2010 pour intégrer la servitude d'utilité publique issue du classement en forêt de protection du massif de Rambouillet.

Objectifs de la collectivité en matière d'offre d'équipements et d'aménagement d'espaces publics

Dans le prolongement du précédent contrat rural, signé en 2003, la commune souhaite poursuivre la restauration de l'église Saint-Germain. Dans un souci d'amélioration des conditions de vie et des services proposés aux habitants, elle projette également la création d'un local à usage de réserve dans la salle polyvalente et l'aménagement de l'espace de détente et de loisirs « Bois des Gaules » situé à l'arrière de cet équipement.

Il est à noter que la commune n'a pas fait appel au CAUE ni aux Espaces Info Energie dans l'élaboration de ces dossiers. Ces acteurs publics sont en effet à la disposition des collectivités pour les aider à réaliser leurs projets urbains, dans le cadre de conventions d'accompagnement.

Description des opérations

L'église Saint-Germain, dédiée en 1524, est située devant le château. Son clocher carré est l'un des mieux préservés du PNR de la haute Vallée de Chevreuse. L'église comprend une nef flanquée d'un bas-côté au nord, d'une croisée et d'un chœur à cinq pans. Le collatéral est prolongé vers l'est d'une travée carrée correspondant à la salle basse et d'une chapelle secondaire qui s'ouvrent l'une et l'autre sur la croisée.

Le clocher de l'église, la voûte de la nef, le chœur, l'avant-chœur et la couverture du versant sud de la nef ont été restaurés dans le cadre de précédents contrats ruraux. La commune souhaite poursuivre la restauration de l'édifice.

1 – Poursuite et fin de la restauration de la toiture de l'église Saint-Germain

Des désordres affectent le versant nord de la couverture de l'église, qui n'a pas encore été restauré : tuiles cassées et manquantes, solins défectueux, développement de mousse et de végétation. Les gouttières sont également en mauvais état.

Le projet consiste donc à finaliser la restauration de la couverture, avec un panachage de tuiles neuves et repose d'une partie des tuiles plates anciennes réutilisables. L'ensemble des solins sera repris au mortier de chaux. Les gouttières et descentes d'eaux pluviales en zinc seront remplacées par des éléments en cuivre.

Montant des travaux HT, en euros	93 288
Montant HT plafonné, honoraires de maîtrise d'œuvre compris, en euros	85 000

2 – Poursuite de la restauration de la nef de l'église Saint-Germain

Après la partie orientale de l'intérieur de l'église dans le précédent contrat, la commune souhaite entreprendre la restauration de la nef. La voûte lambrissée ayant déjà fait l'objet d'une intervention dans le cadre du contrat rural signé en 1996, le projet concerne la réfection des enduits, en mauvais état. Une continuité de traitement sera assurée avec les travaux réalisés dans le chœur.

L'opération intègre le nettoyage des parements, la réfection des enduits et l'application d'une finition colorée sur l'ensemble. La remise en cire des boiseries et la remise en peinture de certains éléments sont également prévues.

Montant des travaux HT, en euros	46 065
Montant HT plafonné, honoraires de maîtrise d'œuvre compris, en euros	35 000

3 – Création d'un local à usage de réserve municipale en extension de la salle polyvalente

(cf. illustrations en annexe)

La salle polyvalente, construite en 1987 fait partie d'un complexe intégrant également la mairie et le foyer rural (locaux d'activité, salles de musique, salle de réunion, office...). Elle comprend une salle de 190 m², un balcon de 50m² et une réserve pour le stockage des matériels d'activité. L'équipement accueille diverses activités culturelles et sportives ainsi que des manifestations, avec une utilisation parfois proche de la saturation en période scolaire. A défaut d'espaces de stockage suffisants, le gros matériel communal (plateaux, estrade, tables et chaises) est entreposé dans un angle de la salle et dans des espaces non prévus à cet effet.

La commune souhaite donc créer une réserve supplémentaire dédiée au stockage du matériel municipal, en extension du pignon nord de la salle polyvalente. L'accès sera réservé au personnel communal et aux personnes autorisées. Par le volume choisi, le traitement des murs en pierres apparentes et la toiture de tuiles plates identiques à l'existant, l'extension s'intégrera harmonieusement à l'équipement et au site. Le rez-de-chaussée d'une surface de 34 m² sera accessible par une porte donnant sur l'extérieur et par une autre porte communicante avec les locaux actuels. Une mezzanine, accessible par un escalier métallique existant servira au stockage d'archives.

Montant des travaux HT, en euros	84 000
Montant HT plafonné, honoraires de maîtrise d'œuvre compris, en euros	70 000

4 – Aménagement de l'espace « Bois des Gaules »

(cf. illustrations en annexe)

L'espace « Bois des Gaules », situé à l'arrière de la salle polyvalente est dédié à la détente. Il comprend un terrain de football de loisirs, régulièrement endommagé par les sangliers, deux courts de tennis, un terrain de boules à l'abandon, ainsi qu'un espace de loisirs comprenant un mur de tennis, des panneaux de basketball et un petit parking.

Il s'agit de restructurer et de redynamiser ce site, à travers l'installation d'une clôture en bois autour du terrain de football, la création d'un terrain multi-sport de 12mx24m sur l'emprise de l'espace de loisirs et l'implantation d'une aire de jeux pour enfants en remplacement de l'ancien terrain de boules. Les deux courts de tennis seront rénovés (hors contrat). Enfin, les abords de la salle polyvalente recevront un aménagement paysager, avec la plantation d'une haie et l'installation de bancs. L'allée en béton balayé existante sera prolongée autour de l'extension (cf. opération précédente).

Montant des travaux HT, en euros	135 508
Montant HT plafonné, honoraires de maîtrise d'œuvre compris, en euros	110 000

Délibération et avis

	Date
Dossier déposé et réputé complet	30/01/2012
Délibération du Conseil Municipal	19/12/2011
Avis favorable du Trésorier Payeur Général	26/01/2012
Avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France	13/01/2012

Proposition de décision

Les projets de la commune de LA CELLE-LES-BORDES sont conformes au règlement des contrats ruraux.

Il est proposé de retenir l'ensemble des opérations pour un montant de 300 000 euros HT selon le tableau ci-après.

TABLEAU FINANCIER (en euros)

OPERATIONS	Montant des Travaux HT	Montant plafonné HT	Subvention déptale (35%)	Subvention régionale (45%)	Part communale HT	TVA 19,6%	Echéancier
1. Poursuite et fin de la restauration de la toiture de l'église Saint-Germain	93 288	85 000	29 750	38 250	25 288	18 284	2013
2. Poursuite de la restauration de la nef de l'église Saint-Germain	46 065	35 000	12 250	15 750	18 065	9 029	2016
3. Création d'un local à usage de réserve municipale en extension de la salle polyvalente	84 000	70 000	24 500	31 500	28 000	16 464	2014
4. Aménagement de l'espace « Bois des Gaules »	135 508	110 000	38 500	49 500	47 508	26 559	2015
TOTAUX	358 861	300 000	105 000	135 000	118 861	70 336	

SONCHAMP

Arrondissement de RAMBOUILLET
Canton de SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES

1643 habitants
(RP 2009 population totale)

Présentation de la collectivité et de son environnement

Superficie du territoire : 4 649 hectares.

Localisation de la collectivité : Sonchamp est la deuxième commune la plus étendue des Yvelines. Elle est située dans la partie sud du département, entre Rambouillet et Ablis. Elle est desservie par la RN10 qui passe en bordure ouest du territoire communal et par la RD936 qui relie Rambouillet à Saint-Arnoult-en-Yvelines. La gare de Rambouillet se situe à moins de 10 km du centre de la commune.

SDADEY : La commune jouxte le pôle structurant de Rambouillet ainsi que les deux pôles d'appui d'Ablis et de Saint Arnoult-en-Yvelines.

EPCI : La commune est membre de la Communauté de Communes de Plaines et Forêts d'Yvelines.

Evolution de la population 1999-2009 : + 5,4 % (pop. RGP 99 : 1 559 habitants)
Solde migratoire 1999-2008 : + 1%.

Evolution de l'offre de logement : rythme annuel moyen de construction 2000-2004 : 7 logements.

EPFY : La commune n'a signé aucune convention foncière.

Perspectives de développement de la collectivité

Le POS, approuvé le 18 décembre 2000, a subi une révision simplifiée en 2006. Ses objectifs sont le contrôle du développement urbain ainsi que la protection de l'environnement et du paysage (classement des espaces boisés, maintien de l'agriculture, conservation des zones humides et identification des vues à préserver).

Objectifs de la collectivité en matière d'offre d'équipements et d'aménagement d'espaces publics

Le précédent contrat rural, signé en 2002, portait sur la 2^e tranche de construction de l'école maternelle, la construction d'un local technique et l'aménagement de la salle des fêtes. A travers le présent contrat, la commune souhaite poursuivre l'amélioration du patrimoine communal et en particulier les équipements à destination du tissu associatif. L'extension du gymnase permettra de regrouper dans un même lieu les activités de sports collectifs, arts martiaux et danse. Ses abords seront réaménagés dans le respect des normes d'accessibilité. Enfin, l'ancien arsenal des pompiers volontaires sera réhabilité en espace associatif.

Il est à noter que la commune n'a pas fait appel au CAUE ni aux Espaces Info Energie dans l'élaboration de ces dossiers. Ces acteurs publics sont en effet à la disposition des collectivités pour les aider à réaliser leurs projets urbains, dans le cadre de conventions d'accompagnement.

Description des opérations

(cf. illustrations en annexe)

1 – Extension du gymnase

Le gymnase est un bâtiment de plain-pied de 747 m², construit en 1988, pour accueillir des sports collectifs. Il est situé à proximité des écoles élémentaire et maternelle et d'un plateau multisport. Il comprend une halle principale, des réserves, des sanitaires ainsi qu'un vestiaire de groupe, jugé trop petit.

La commune souhaite adosser à la façade sud-ouest de la halle existante une extension de 241 m², comprenant un déambulatoire de 36 m² assurant la liaison entre les deux parties, un hall de 26 m², des vestiaires et sanitaires pour deux équipes de sports collectifs et pour les arbitres (55m²). Elle comprendra également deux salles de 79 m² et 45 m² dédiées aux arts martiaux et à la danse, actuellement pratiqués dans des lieux inadaptés.

Les arts martiaux sont en effet accueillis dans un préfabriqué avec la bibliothèque et le club du 3^e âge, tandis que le transfert de l'activité danse, actuellement organisée dans une ancienne salle de classe à l'arrière du cabinet médical, permettra de réaménager ce dernier à rez-de-chaussée.

La construction sera dotée d'une charpente en bois, de murs en carreaux de plâtre hydrofuges avec un ravalement de type « pierre liquide » projeté. La couverture sera réalisée en bac acier gris anthracite. La halle existante restera non chauffée, mais l'extension sera équipée d'une pompe à chaleur air-eau.

Montant des travaux HT, en euros	457 333
Montant HT plafonné, honoraires de maîtrise d'œuvre compris, en euros	206 000

2 – Réhabilitation de l'arsenal des pompiers volontaires en espace associatif

L'arsenal des pompiers volontaires, construit en 1990, est désaffecté depuis plus de 5 ans. Le bâtiment va être réhabilité et réaménagé pour accueillir à l'étage 3 logements à loyer intermédiaire gérés par la commune (hors contrat), et au rez-de-chaussée une micro-crèche de maîtrise d'ouvrage intercommunale (hors contrat) ainsi qu'un espace associatif communal.

La commune compte plusieurs associations actives, parmi lesquelles l'amicale des anciens combattants, l'association de jumelage, le comité des fêtes, le club de musique, l'association des anciens élèves et celle des parents d'élèves, Sonchamp environnement et plusieurs associations sportives. Il s'agit de leur proposer un espace de 76 m² pour l'accueil des réunions ou d'activités de petits groupes, accessible aux personnes à mobilité réduite, en lieu et place des locaux situés au 1^{er} étage de la mairie. Ces derniers seront récupérés pour les besoins d'archives et de bureaux non accessibles au public.

Le réaménagement de l'ancien arsenal permettra de créer un hall d'entrée, deux salles de réunions indépendantes (32 m² et 15 m²), et un sanitaire adapté pour les personnes à mobilité réduite d'une part. Un deuxième espace permettra d'autre part d'installer un bureau de gestion des associations, des sanitaires et locaux de rangement.

L'isolation sera renforcée et le chauffage sera assuré par une pompe à chaleur air-eau.

Montant des travaux HT, en euros	131 232
Montant HT plafonné, honoraires de maîtrise d'œuvre compris, en euros	121 000

3 – Accessibilité et abords du gymnase

Le projet consiste à permettre un accès au gymnase et à la nouvelle entrée réalisée dans le cadre de l'extension (cf. opération 1) conforme aux normes d'accessibilité.

L'accès actuel se fait à partir de l'aire de stationnement commune avec l'école et le plateau multisports, par une voie piétonne au gabarit des véhicules légers dont la pente sans palier de repos n'est pas conforme. Pour y remédier, un emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite sera créé à l'extrémité de la voirie existante, non loin du gymnase, et indiquée par une signalétique spécifique.

Les accès piétons à l'extension seront réalisés en béton désactivé. Ils seront bordés de grès scié en saillie pour permettre de signaler le cheminement aux personnes déficientes visuelles. Par ailleurs, la pose de candélabres est prévue, ainsi que le paysagement des abords du gymnase, avec engazonnement, plantation de haies et de trois arbres de haute tige.

Montant des travaux HT, en euros	65 439
Montant HT plafonné, honoraires de maîtrise d'œuvre compris, en euros	43 000

Délibération et avis

	Date
Dossier déposé et réputé complet	30/01/2012
Délibération du Conseil Municipal	03/11/2011

Avis favorable du Trésorier Payeur Général	A venir
Avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France	28/11/2011

Proposition de décision

Les projets de la commune de SONCHAMP sont conformes au règlement des contrats ruraux.

Il est proposé de retenir l'ensemble des opérations pour un montant de 370 000 euros HT selon le tableau ci-après.

TABLEAU FINANCIER (en euros)

OPERATIONS	Montant des Travaux HT	Montant plafonné HT	Subvention déptale (35%)	Subvention régionale (45%)	Part communale HT	TVA 19,6%	Echéancier
1. Extension du gymnase	457 333	206 000	72 100	92 700	292 533	89 637	2013
2. Réhabilitation de l'arsenal des pompiers volontaires en espace associatif	131 232	121 000	42 350	54 450	34 432	25 721	2012
3. Accessibilité et abords du gymnase	65 439	43 000	15 050	19 350	31 039	12 826	2013
TOTAUX	654 004	370 000	129 500	166 500	358 004	128 184	

Un récapitulatif financier des deux contrats ruraux décrits dans les fiches précédentes vous est proposé ci-dessous :

RECAPITULATIF DES CONTRATS RURAUX

ECHEANCIER CONTRACTUEL

(En euros)

Maître d'ouvrage	Montant proposé HT	Montant retenu HT	Montant de la subvention	2012	2013	2014	2015	2016
LA CELLE-LES-BORDES	358 861	300 000	105 000	-	29 750	24 500	38 500	12 250
SONCHAMP	654 004	370 000	129 500	42 350	87 150	-	-	-
TOTAL	1 012 865	670 000	234 500	42 350	116 900	24 500	38 500	12 250

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE VERSEMENT

(En euros)

Maître d'ouvrage	Montant proposé HT	Montant retenu HT	Montant de la subvention	2012	2013	2014	2015	2016
LA CELLE-LES-BORDES	358 861	300 000	105 000	-	29 750	24 500	38 500	12 250
SONCHAMP	654 004	370 000	129 500	-	85 925	43 575	-	-
TOTAL	1 012 865	670 000	234 500	-	115 675	68 075	38 500	12 250

Compte tenu de ces éléments, je vous propose d'adopter le projet de délibération suivant :